

Participez À L'ENQUÊTE PUBLIQUE !



Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de Bouvron est instruit par les services de l'État. Une phase d'enquête publique se déroulera **6 décembre 2021 au 19 janvier 2022**. Il s'agit d'une étape clé, dernière étape de concertation avant la décision préfectorale : habitants, élus, associations locales, chacun est invité à donner son avis sur ce projet.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lorsque le projet est finalisé, un dossier est remis aux services de l'État qui vont l'étudier pendant près d'un an. Ainsi, le dossier de demande d'Autorisation Environnementale du projet éolien de Bouvron a été déposé en Préfecture en juin 2020 et des compléments ont été apportés en juillet 2021. **À la fin du processus d'instruction, une enquête publique est menée pendant un mois**, durant lequel un Commissaire-Enquêteur assure des permanences pour permettre à chacun de venir échanger et formuler un avis sur le projet. **Parallèlement, des avis peuvent également être partagés par courrier, mail ou via un registre dématérialisé.** Les conseils municipaux des communes du périmètre d'enquête publique sont invités à délibérer sur le projet. À la fin de cette période d'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur émet un avis qu'il remet au Préfet. Ce dernier examinera le dossier et rendra sa décision. Celle-ci s'appuiera sur le rapport du Commissaire-Enquêteur, sur la qualité du dossier instruit par les services de l'État et les objectifs du territoire en matière d'énergies renouvelables.

COMMENT PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

- L'ensemble du dossier est disponible en mairies de Blain et de Bouvron et en ligne :

 <https://www.registre-dematerialise.fr/2771>

- Les observations pourront être transmises via l'adresse mail suivante :

 enquete-publique-2771@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

- Des permanences sont organisées en mairie de Bouvron et de Blain aux dates suivantes :

LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021 de 9h à 12h
Mairie de Bouvron

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021 de 9h à 12h
Mairie de Blain

MERCREDI 5 JANVIER 2022 de 14h à 17h
Mairie de Bouvron

MARDI 11 JANVIER 2022 de 9h à 12h
Mairie de Blain

MERCREDI 19 JANVIER 2022 de 14h à 17h
Mairie de Bouvron

Un registre papier est mis à disposition dans les mairies de Blain et Bouvron.



Photomontage
Vue depuis Barel

S'il vous reste des questions,
l'équipe projet
se tient à disposition

AGENCE TACT
Fanny Bousquet
Responsable information
et concertation
fanny.bousquet@agencetact.fr
Tel : 02 53 35 40 04

SOCIÉTÉ ENERGIE
EOLIENNE FRANCE
Juliette Layet
Responsable de projets
juliette.layet@eno-energy.com
Tel : 06 07 58 87 33

EEF SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH

LETTRE D'INFORMATION



#04
NOVEMBRE
2021

PROJET du parc éolien de BOUVRON

2021 EST UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE PROJET ÉOLIEN DE BOUVRON.

Après trois ans d'études et d'échanges, le projet que nous développons a été instruit par les services de l'État. **Il va désormais faire l'objet d'une enquête publique : celle-ci se tiendra du 6 décembre 2021 au 19 janvier 2022.** À l'issue de cette enquête, le Préfet prendra la décision d'autoriser ou non notre projet.

C'est donc l'occasion de revenir sur les différentes étapes du projet, les études réalisées, les nombreux temps d'échanges qui ont permis de dessiner ce projet éolien tel qu'il est aujourd'hui. Cette étape est aussi primordiale pour revenir sur les engagements pris par EEF dans le cadre de la charte dédiée afin de répondre à vos attentes.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous pourrez porter à ce projet et vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe projet

EEF SAS
est une entreprise du groupe
eno energy GmbH



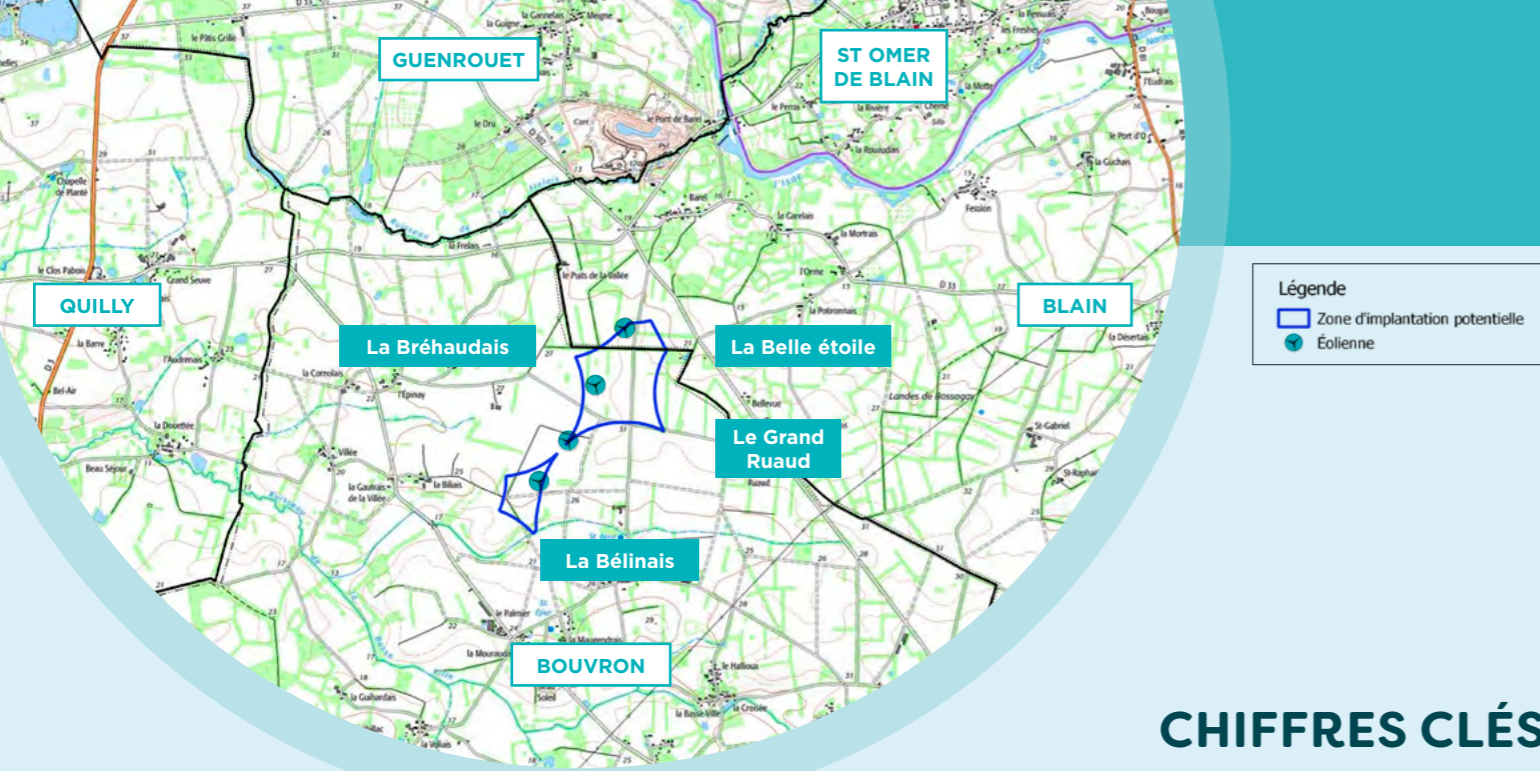
À NOTER :

Retrouvez toutes les informations clés
sur le site internet dédié :
www.parceoliendebouvron.fr



Photomontage
depuis l'Épinay





L'IMPLANTATION DU PROJET ÉOLIEN

Le scénario d'implantation final porte sur un parc de 4 éoliennes disposées en ligne. Il est le résultat des nombreuses études réalisées et des discussions menées lors de la concertation.

CHIFFRES CLÉS

4 ÉOLIENNES

180M DE HAUT MAXIMUM EN BOUT DE PALE

19,2 MW DE PUISSANCE TOTALE MAXIMALE

ENVIRON 38 000 MWH/AN DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

UN PROJET AU BÉNÉFICE DU TERRITOIRE

Dès le début du projet, EEF a souhaité favoriser l'intégration locale du projet sur le territoire. C'est dans cette perspective qu'une démarche de concertation a été menée et des engagements recensés au sein d'une charte dédiée.

LES RETOMBÉES ESTIMÉES SE RÉPARTISSENT COMME SUIV¹ :

- ◆ BLAIN : 8400 €/AN
- ◆ BOUVRON : 25 100 €/AN
- ◆ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BLAIN : 92 600 €/AN
- ◆ DÉPARTEMENT : 57 400 €/AN
- ◆ RÉGION : 17 000 €/AN

1. Les chiffres présentés sont donnés à titre informatif, afin de donner un ordre de grandeur des montants liés aux différentes taxes ; les chiffres exacts annuels ne pouvant être connus qu'à la fin de l'année d'exploitation.

DES ENGAGEMENTS SOLIDES DÉFINIS AVEC LES HABITANTS

Dans le cadre de la démarche de concertation menée, EEF a formulé 31 engagements afin de répondre aux points de préoccupations soulevés par les participants. Ces derniers concernent aussi bien la préservation de la faune et la flore que la maîtrise des impacts auprès des riverains. Il est par exemple prévu de réaliser plusieurs campagnes de vérification du respect de la réglementation acoustique : la 1ère année (réglementaire) mais aussi au bout de 3 et 10 ans d'exploitation. Une bourse aux haies sera aussi proposée aux riverains volontaires pour créer des masques visuels. Retrouvez la charte sur le site dédié :

www.parcéoliendebouvron.fr

UN FINANCEMENT PARTICIPATIF OUVERT AUX HABITANTS À VENIR

EEF pourra proposer du financement participatif si le parc éolien est autorisé afin d'offrir la possibilité d'investir sur un projet local tout en bénéficiant d'un taux d'intérêt intéressant. Vous êtes susceptibles d'être intéressés ? N'hésitez pas à nous contacter et à le mentionner lors de l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous si cette opportunité suscite l'intérêt d'un nombre suffisant d'habitants.

LA DÉMARCHÉ DE DIALOGUE LOCALE

- ◆ 1 SITE INTERNET DE PROJET
- ◆ 4 LETTRES D'INFORMATION
- ◆ 1 PORTE-À-PORTE
- ◆ 2 RÉUNIONS PUBLIQUES
- ◆ 3 RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN
- ◆ 3 ATELIERS PARTICIPATIFS

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GARANTIES POUR LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités (communes concernées, intercommunalité, Département et Région) perçoivent des retombées économiques et fiscales liées à l'exploitation du parc éolien. L'exploitant du parc est redevable d'une imposition locale. Ainsi, les retombées économiques générées par le parc éolien de Bouvron sont estimées à 200 500 euros par an. Le montant précis sera défini ultérieurement selon les règles fiscales en vigueur. Ces recettes permettront de financer des services publics (infrastructures, services, etc) et profiteront ainsi à tous les habitants des territoires bénéficiaires.

LE CALENDRIER DU PROJET

DEPUIS 2003

- ◆ IDENTIFICATION DU POTENTIEL ÉOLIEN SUR LA COMMUNE
- ◆ DÉMARCHÉ ENGAGÉE POUR UN PREMIER PROJET AU SUD DE LA COMMUNE
- ◆ ARRÊT DU PROJET POUR CONTRAINTES DE SERVITUDES RADAR

2018-2020

- ◆ PARTENARIAT SUR L'INVESTISSEMENT AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DE PROJET ENTRE LA COMMUNE ET EEF
- ◆ CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN
- ◆ RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES
- ◆ DÉFINITION DU PROJET FINAL ET DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS EN CONCERTATION

2020-2021

- ◆ DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE ET INSTRUCTION DU DOSSIER

2023

- ◆ DÉBUT DE CHANTIER ET CONSTRUCTION DU PARC
- ◆ FORMALISATION DU COMITÉ DE SUIVI ET DES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

FIN 2021-DÉBUT 2022

- ◆ ENQUÊTE PUBLIQUE ET DÉCISION PRÉFECTORALE

2024

- ◆ MISE EN SERVICE ET EXPLOITATION